

LA GUERRE

D'ALGÉRIE

ATELIER 1 : LE PROCESSUS D'ÉMANCIPATION

Document 1 : Cabinet du préfet. Visites officielles, fêtes et réceptions. Différents rapports et études, correspondance générale relatifs aux problèmes nord-africains en France et en Algérie, notes d'information des renseignements généraux 1952 – 1960. Message confidentiel du 1er novembre 1954, ADI, 2696 W 51.

CONFIDENTIEL

MESSAGE
(Communication Téléphonique de M. FAURE-BRAC le 1er.11.1954 à 11 H. 30)

Direction Générale Sûreté Nationale
à I.G.A.M.E.S.

De nombreux attentats ont été perpétrés en ALGERIE cette nuit.
On dénombre 6 morts et plusieurs dizaines de blessés.
La Direction des Renseignements Généraux demande que l'on surveille la réaction des milieux nord-africains quand cette nouvelle sera connue.
Aviser Direction Renseignements Généraux de tous faits intéressants.

PREFECTURE DE L'ISERE
Cabinet du Préfet

COPIE TRANSMISE, pour information
à Monsieur le Préfet de l'Isère
Monsieur le Secrétaire Général
pour exécution

Bureau du Cabinet
GRENOBLE, le 2 NOVEMBRE 1954
Pour le Préfet,
Le Chef de Cabinet Adjoint,

cf. Nord-Africains

AA

Date du document ?	Que s'est-il passé ?	Qui doit-on surveiller ?

LETTRE OUVERTE
A
M. Guy MOLLET
Président du Conseil des Ministres de la République Française

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Depuis le début des hostilités dans leur pays, les étudiants algériens tout en dénonçant les actes de répression, tant collectifs qu'individuels qui frappaient l'ensemble de leur peuple, n'ont pas cessé d'affirmer leur conviction dans un règlement pacifique du problème algérien, par voie de négociation.

Les rapides volte-faces, au lendemain même d'engagements solennels, illustrent clairement les intentions réelles de votre Gouvernement qui s'obstine à démentir par les actes ses propres déclarations et à faire fi de toute volonté exprimée en faveur d'un règlement pacifique du problème algérien.

Aujourd'hui, plus que jamais, vous prenez le parti de la guerre à outrance, de la répression généralisée, trahissant le vœu de l'opinion mondiale exprimé dans la motion unanimement adoptée par les pays membres de l'O.N.U. et réclamant pour le problème algérien « une solution juste, pacifique et démocratique » dans le cadre de la charte des Nations Unies, dont la France est signataire.

Par la mise en place de dispositifs militaires exceptionnels à Alger, par les actes d'horreur commis sur la population musulmane de cette ville, livrée par les soins de M. LACOSTE à la furie criminelle du Général MASSU, par la famine des populations provoquée en Grande Kabylie par les forces de « la pacification », vous prouvez combien vous étiez réellement soucieux d'une paix que vous ne cessez de clamer et qui n'a d'autre signification pour nous que l'anéantissement du peuple algérien.

La population musulmane d'Alger que n'épargnaient pas les rigueurs de la répression, a été victime de crimes inqualifiables, d'actes que réprouve toute conscience humaine.

Sous le prétexte « d'opérations de démantèlement de l'organisation terroriste », il est procédé à l'enlèvement d'Algériens, à leur exécution sommaire après leur passage dans les lieux secrets de la torture d'où il est rare de sortir vivant.

Les témoignages de gens impartiaux et dont l'honnêteté ne saurait être mise en doute, confirment la pratique de ces tortures qui ont entraîné la mort de nombreux Algériens au cours de leur interrogatoire.

Pour couvrir ces assassinats ignobles on s'évertue à trouver des justifications : tentative d'évasion, règlement de comptes, suicides...

Instruits sur ces méthodes inquisitoires et répressives, les étudiants algériens se font aujourd'hui un devoir de vous poser plus spécialement un certain nombre de questions concernant les faits et les circonstances qui ont entraîné la mort de l'un des Chefs de la Révolution Algérienne : Mohammed-Larbi BEN M'HIDI.

1° Quand BEN M'HIDI a-t-il été arrêté, et combien de temps a-t-il séjourné entre les mains des parachutistes ?

2° Quand a-t-il été transféré en prison ? Y a-t-il des témoins qui l'y ont vu rentrer vivant ?

3° M. GORLIN, porte-parole du Ministre Résident, a affirmé qu'en raison de la volonté exprimée par BEN M'HIDI de s'évader à la première occasion, ce dernier avait eu les pieds et les poings liés dans sa cellule. Comment pouvait-il dans ces conditions se suicider ?

4° Quand sa mort a-t-elle été constatée ? Qui a pratiqué l'autopsie, si autopsie il y a eu ?

Voilà, Monsieur le Président du Conseil, un certain nombre de questions que nous posons à votre Gouvernement dans le but de faire la lumière sur cette affaire qui a provoqué une profonde indignation au sein de l'opinion algérienne.

La forte personnalité morale de BEN M'HIDI, attestée par tous ceux qui l'ont connu, ne peut être soupçonnée d'une défaillance allant jusqu'au suicide.

Quant à nous, Monsieur le Président, notre conviction est déjà établie : BEN M'HIDI a été tué par ses tortionnaires qui, leur forfait accompli, ont monté une grossière mise en scène afin de faire occréder la thèse du suicide.

C'est pourquoi nous avons demandé aux Nations Unies l'envoi en Algérie d'une Commission d'Enquête qui serait chargée d'exhumer le corps de BEN M'HIDI et de procéder à une expertise, avec audition des témoins, qui permettrait d'établir les causes réelles de sa mort.

Le cas BEN M'HIDI prouve une fois de plus votre intention de rejeter toute négociation, de supprimer les interlocuteurs et de faire prévaloir une solution basée sur la force.

Il est inutile d'insister pour notre part sur le caractère illusoire de cette politique qui prétend s'imposer par les armes.

Le peuple algérien, à mesure que la lutte devient plus serrée, est plus que jamais décidé à faire face aux exigences de la guerre qui lui est imposée et de poursuivre inlassablement cette lutte jusqu'à la réalisation des objectifs nationaux pour lesquels il a tant sacrifié.

Veillez croire, Monsieur le Président du Conseil, à l'expression de notre respectueuse considération.

Paris, le 12 Mars 1957

LE COMITE EXECUTIF DE L'UNION GENERALE
DES ETUDIANTS MUSULMANS ALGERIENS

<p>Quelle est la fonction occupée par Guy Mollet ?</p>	
<p>Qui envoie cette lettre ouverte ?</p>	
<p>Quels sont les reproches adressés à Guy Mollet ?</p>	
<p>A quoi procède l'armée française selon les auteurs du document ?</p>	
<p>Quelle est l'instance internationale à laquelle on veut faire appel ?</p>	



D'après ce tract, quelle paraît avoir été l'évolution du général de Gaulle sur le problème algérien ?



